



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Firewood	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P412-110715/A	Date 2012-05-11
Client Reference No. - N° de référence du client 5P412-110715	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-101-5962	
File No. - N° de dossier CAL-1-34386 (101)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-06-26	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Munzer, Pam	Buyer Id - Id de l'acheteur cal101
Telephone No. - N° de téléphone (403) 292-5891 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA 100 MAIN ST P.O.BOX 100 WASKESIU Saskatchewan S0J2Y0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Instrument de commande
7. Limite des commandes subséquentes
8. Ordre de priorité des documents
9. Attestations
10. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110715

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

- Annexe "A" - Besoin
- Annexe "B" - Base de paiement
- Annexe "C" - Rapport d'utilisation de l'offre à commandes

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Fournir et livrer du bois à brûler à la sablière de Bear Trap, au Parc national de Prince Albert, et aux terrains de camping Illecillewaet et Loop Brook et au Centre de découverte du col Rogers dans le Parc national des Glaciers, ainsi qu'aux aires de pique-nique du One Mile Compound et de Monashee dans le Parc national du Canada Mont Revelstoke, pour le compte de Parcs Canada, au fur et à mesure des besoins. Les terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop, ainsi que le Centre de découvertes du Col-Rogers, situés dans le parc national des Glaciers, de même que le bloc One Mile et l'aire de pique-nique Monashee, situés dans le parc national du Mont-Revelstoke

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5P412-110715

processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2011-05-16) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

M0019T

Prix et(ou) taux fermes

2007-05-25

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par courriel électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre financière (une copie papier)

Section II: attestations (une copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe "B", Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

1.1 Clauses du guide des CUA

C3011T

Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.2 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation financière

Les utilisations estimées de l'Annexe B servent à des fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie des offres à commandes éventuelles.

Les offres à commandes seront émis selon le principe du plus bas prix par article. Le prix total par article sera calculé en multipliant le prix unitaire pour chaque article par l'utilisation estimée. Le calcul sera appliqué à chaque année d'option et seront additionnées pour déterminer le plus bas prix par article.

1.1.1 Clauses du guide des CCUA

M0222T

Évaluation du prix

2010-01-11

2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le plus bas prix par article sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Plus d'un offre à commandes peut être attribué pour cette demande de soumission.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

1.1.1 Programme de contrats fédéraux - 25-000\$- 200000 (M2000T, 2010-08-16)

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

() n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____ .

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-03-12), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

2.2.1 Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes (M7010C, 2010-01-11)

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "C". Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1er June 2012 au 31 mai 2013 inclusivement.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

(M9014C, 2008-05-12)

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaire d'un an, à partir du 1 juin 2013 jusqu'au 31 mai 2014 et du 1er juin 2014 jusqu'au 31 mai 2015, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

pam munzer

Téléphone: (403) 292-5891

Télécopieur: (403) 292-5786

Courriel: pam.munzer@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

4.3 Représentant de l'offrant (À être compléter par le soumissionnaire)

Nom _____

Titre _____

Adresse _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Parc Canada.

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquentes à une offre à commandes ou un document électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000.00 \$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-03-12), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2012-03-12), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) Annexe "A", Besoin;
- f) Annexe "B", Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du __AED__.

9. Attestations**9.1 Conformité**

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout

contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2012-03-12), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2012-03-12) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de trois (3) jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - limitation des dépenses

(C0206C, 2011-05-16)

L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, établis conformément à la base de paiement à l'annexe "B", jusqu'à une limitation des dépenses de *à être déterminé dans la commande*\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

4.2 Limitation des dépenses

(C6001C, 2011-05-16)

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de *à être déterminé dans la commande*\$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
- lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,
- selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

4.3 Clause du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

4.4 Paiement par carte de crédit (si applicable)

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement;

6. Clauses du guide des CCUA

A9039C	Récupération	2008-05-12
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

ANNEXE "A"**BESOIN****A. POUR LES SITES SUIVANTS :**

Les terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop, ainsi que le Centre de découvertes du Col-Rogers, situés dans le parc national des Glaciers, de même que le bloc One Mile et l'aire de pique-nique Monashee, situés dans le parc national du Mont-Revelstoke.

Portée des travaux

1. Le bois à brûler devra être livré dans la boîte à bois ou aux emplacements désignés des sites suivants :

- les terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop, ainsi que le Centre de découvertes du Col-Rogers, situés dans le parc national des Glaciers;

- le bloc One Mile et l'aire de pique-nique Monashee, situés dans le parc national du Mont-Revelstoke.

N.B. – L'entrepreneur sera dirigé vers l'emplacement destiné au bois du bloc One Mile (Mont-Revelstoke).

2. Le bois doit avoir été séché et être livré sec, fendu et coupé à une longueur adéquate pour le foyer (longueur d'environ 15 à 20 pouces, diamètre maximal de 8 pouces). Le bois doit être placé uniquement sous la partie couverte des boîtes à bois.

3. Les environs des boîtes à bois doivent être débarrassés de débris après les livraisons. L'entrepreneur sera responsable de ramasser les copeaux de bois, les morceaux d'écorce, les branches et tout autre débris directement devant les boîtes à bois et dans la zone environnante.

4. Le bois vert n'est pas accepté. Si des dosses composent en partie le bois fourni, leur qualité devra être approuvée par le chargé de projet au début de la saison. Le bois qui n'a pas été fendu ou qui dépasse les dimensions précisées au point 2 ne sera pas accepté.

5. Le bois à brûler doit être constitué de bois de feuillus et de bois de résineux. Les espèces d'arbres suivantes sont acceptées : sapin, pruche, pin, épinette et bouleau.

6. Le bois provenant de l'extérieur de la Colombie-Britannique doit être écorcé ou traité à la chaleur.

7. Le bois doit être livré dans le 24 heures suivant un appel aux sites précisés par le chargé de projet ou la personne désignée qui passe la commande.

8. La quantité minimale de bois pouvant être livré est d'une corde. Cependant, l'entrepreneur pourrait parfois avoir à livrer jusqu'à neuf cordes en une seule journée.

9. Une corde correspond à 128 pieds cubes, mais si le bois est livré pêle-mêle, son volume devra être 30 % plus élevé.

10. La livraison doit être faite entre 9 h et 21 h (HNP), de manière à ne pas déranger les campeurs.

11. Les factures doivent comprendre les éléments suivants :

a. quantité (nombre de cordes) livrée à chaque site;

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110715

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- b. date et numéro de la commande;
- c. nom du chargé de projet ou de la personne désignée qui a passé la commande;
- d. dates et lieux de livraison;
- e. reçu de livraison signé par le chargé de projet ou un employé de Parcs Canada montrant que la livraison a été acceptée.

12. Si aucun employé de Parcs Canada n'est disponible sur le site au moment de la livraison, la facture doit être glissée sous la porte du poste d'accueil du camping Illecillewaet.

13. L'entrepreneur doit posséder un répondeur ou une boîte vocale afin de pouvoir recevoir des commandes ou des instructions en tout temps. Lorsque l'entrepreneur reçoit une commande sur son répondeur ou sa boîte vocale, il doit communiquer avec le demandeur par téléphone, télécopieur ou courriel afin de confirmer qu'il a reçu la commande.

14. L'entrepreneur doit avertir le chargé de projet ou la personne désignée de toute difficulté liée à la livraison de commandes.

Il est possible de le faire de 8 h 30 à 16 h 30 (HNP), du lundi au vendredi.

B. Fournir et livrer du bois à brûler à la sablière de Bear Trap, au Parc national de Prince Albert, et aux terrains de camping Illecillewaet et Loop Brook et au Centre de découverte du col Rogers dans le Parc national des Glaciers

EN CE QUI CONCERNE L'AIRE CI DESSOUS :

Parc national de Prince Albert, sablière Bear Trap située à 8 km de la ville de Waskesiu Lake

Bois : Tout le bois doit être nettoyé et desséché (le bois incendié est accepté). Le bois doit être de 12 à 18 pouces de long. Le bois dont le diamètre est supérieur à six (6) pouces doit être libre de sciure, de copeaux, de saleté, de roches et d'autres matières étrangères, y compris l'infestation par le dendroctone du pin ponderosa.

Le bois à brûler consistera en 70 % de pin gris, les 30 % restants devant être un mélange de l'un des bois suivants :

- a) peuplier blanc;
- b) épinette;
- c) bouleau;
- d) mélèze laricin.

Le bois de peuplier noir ou d'orme ne sera pas accepté. Aucun bois ouvré ne sera accepté.

Voici les mesures d'une corde :

- a) une corde empilée = $4 \text{ pi} \times 4 \text{ pi} \times 8 \text{ pi}$ (128 pi²)
- b) une corde moulinée = 156 pi²

Livraison

L'entrepreneur doit fournir un calendrier des travaux dans les quatre (4) jours suivant l'attribution du contrat. Le calendrier de livraison sera négocié entre l'entrepreneur et le représentant de Parcs Canada. L'accès au site n'est autorisé qu'entre 7 h 30 et 15 h 30. L'aire de livraison ne pourra accueillir qu'un (1) camion à la fois en raison du manque d'espace de déchargement.

Inspection

Un représentant de Parcs Canada effectuera une inspection pré livraison du produit afin d'inspecter la qualité, la taille et le type de produit. Le bois à brûler ne sera déchargé qu'après autorisation écrite du représentant de Parcs Canada et la remise d'un reçu manuscrit.

Points à considérer

- 1 Le bois à brûler peut être livré en longueur de blocs ou en cordes ou, encore, en longueur d'arbre et fendu sur place.
- 2 L'entrepreneur doit garder l'ensemble de la sciure de bois et des débris dans un endroit distinct de la pile de bois, et les débris doivent être recueillis et transportés ailleurs.
3. Une réunion sur les attributions sera tenue à une date déterminée après l'attribution du contrat.

Responsabilité de Parcs Canada

Le représentant de Parc Canada s'assurera que le bois à brûler est déposé à l'endroit approprié. Parcs Canada poussera le bois en blocs, si besoin est. Parcs Canada s'assurera que l'aire de déchargement est accessible et libre de neige.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110715

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Deux (2) offres à commandes (une pour chacun des endroits) peuvent résulter de la présente demande d'offres à commandes.

Les soumissions seront évaluées en multipliant l'utilisation estimative par le prix cité. Ce calcul sera effectué pour toutes les périodes.

L'offre évaluée la moins disante se verra attribuer l'offre à commandes.

1. .

ANNEXE "B"**BASE DE PAIEMENT**

La TPS est exclue des prix indiqués dans les présentes
La TPS, si elle doit être appliquée, figurera à titre d'article distinct sur la facture

A. POUR LA PÉRIODE DE L'OFFRE A COMMANDE: EA to 31 MARS 2013 INCLUSIVEMENT

Prix tout inclus pour fournir et livrer du bois à brûler pour les endroits suivants:

No d'article	Endroits	Utilisation estimées	Prix unitaire
1	au Parc national de Prince Albert Bear Trap	2,365	\$_____/corde
2	Illecillewaet et Loop Brook et au Centre de découverte du col Rogers dans le Parc national des Glaciers	80	\$_____/corde
3	le Parc national du Canada Mont Revelstoke, pour le compte de Parcs Canada, au fur et à mesure des besoins.	88	\$_____/corde

B. PREMIÈRE PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT FACULTATIVE: DUE 1^{ER} JUNE 2013 AU 31 MAI 2014 INCLUSIVEMENT

Prix tout inclus pour fournir et livrer du bois à brûler pour les endroits suivants:

No d'article	Endroits	Utilisation estimées	Prix unitaire
1	au Parc national de Prince Albert Bear Trap	2,365	\$_____/corde
2	Illecillewaet et Loop Brook et au Centre de découverte du col Rogers dans le Parc national des Glaciers	80	\$_____/corde
3	le Parc national du Canada Mont Revelstoke, pour le compte de Parcs Canada, au fur et à mesure des besoins.	88	\$_____/corde

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110715

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

C. DEUXIÈME PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT FACULTATIVE: DUE 1^{ER} JUNE 2014 AU 31 MAI 2015 INCLUSIVEMENT

Prix tout inclus pour fournir et livrer du bois à brûler pour les endroits suivants:

No d'article	Endroits	Utilisation estimées	Prix unitaire
1	au Parc national de Prince Albert Bear Trap	2,365	\$_____/corde
2	Illecillewaet et Loop Brook et au Centre de découverte du col Rogers dans le Parc national des Glaciers	80	\$_____/corde
3	le Parc national du Canada Mont Revelstoke, pour le compte de Parcs Canada, au fur et à mesure des besoins.	88	\$_____/corde

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110715/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1101

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110715

File No. - N° du dossier

CAL-1-34386

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "C"

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:

Télécopieur: (403) 292-5786
Courriel: pam.munzer@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Les rapports d'utilisation doivent être présentés dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de mise à jour.

FOURNISSEUR :

No DE L'OFFRE À COMMANDES :

MINISTÈRE OU ORGANISME :

Parc Canada

PÉRIODE: [] 1^{er} avril au 30 juin [] 1^{er} juillet au 30 septembre
[] 1^{er} octobre au 31 décembre [] 1^{er} janvier au 31 mars

n° de commande	Description	Valeur totale de chaque commande (TPS non inclus)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Valeur totale des commandes pour la période de référence:	
--	--

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom: _____
Numéro de téléphone: _____

SIGNATURE: _____ **DATE:** _____